

Règlement **PLAS**



PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1 fiche sanitaire de liaison

Selon les activités : brevet 25m natation ou test d'aisance aquatique, délivré gratuitement à la piscine

INSCRIPTIONS - PAIEMENTS

Auprès de service des Sports, dans la limite des places disponibles, sous réserve du paiement dans les 48h.

L'inscription s'annule automatiquement en cas d'activités non réglées.

Lors de l'inscription, il ne peut y avoir d'encaissement global pour plusieurs familles ; le paiement des activités est enregistré individuellement.

ACCÈS AUX ACTIVITÉS

Aux lieux et heures de rendez-vous, sur présentation obligatoire de la carte.

ABSENCES

Cas ponctuel :

En cas d'empêchement, prévenir impérativement le Service des Sports.

En cas d'absences répétées injustifiées, le Service des Sports se réserve le droit de refuser de nouvelles inscriptions.

Maladie :

Le remboursement des activités est accordé uniquement pour raison médicale. Toute demande doit intervenir sous 48h, obligatoirement accompagnée du certificat du médecin et du reçu délivré lors du règlement.

Un nombre insuffisant d'inscrits peut entraîner l'annulation de l'activité. Les familles en sont informées par téléphone.

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR DÈS LA 1^{ÈRE} INSCRIPTION.
TOUTE PARTICIPATION IMPLIQUE L'ACCORD TACITE DES FAMILLES SUR
SON APPLICATION.**